



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Faire vivre la laïcité dans les écoles et les EPLE

« Aider, dans les petites et grandes circonstances de notre vie collective, à ce que soit rendu à la diversité des individus ce qui lui revient et à l'unité d'un peuple ce qu'elle exige, devrait pouvoir simplifier la vie de tous ceux et celles qu'un certain clair-obscur finit par rendre perplexes. [...] Pas plus une machine de guerre contre telle ou telle confession qu'un perpétuel accommodement avec les faits accomplis, la laïcité n'est pas un sport de combat mais l'apprentissage d'un respect mutuel où l'on peut voir aussi une mesure de sûreté et une règle d'institution. C'est une séparation de corps soigneusement négociée entre Dieu et César, favorisant la paix civile. Elle s'est cristallisée dans la loi dite de séparation des Églises et de l'État (où ne figure d'ailleurs pas le mot de laïcité), qui garantit en premier lieu la liberté de conscience, « sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public. »

Régis DEBRAY, Didier LESCHI, *La laïcité au quotidien, Guide pratique*, Gallimard, 2016, pp. 10 – 11.

1. S'approprier le principe de laïcité

La volonté de faire vivre le principe de laïcité à l'École passe toujours et encore par la formation de l'ensemble de la communauté éducative : personnels de direction, enseignants, CPE, agents administratifs et comptables, agents techniques, AED.

Cette formation ne peut reposer sur une action descendante. Elle doit produire les conditions d'une conscientisation, s'incarner et s'ancrer dans les pratiques de l'école, dans et hors l'école.

Les situations peuvent varier entre le premier et le second degré, mais la réponse reste toujours la même. Les actions peuvent être envisagées en inter-degrés et en inter-catégoriel.

À toutes fins utiles, la consultation de l'application « Questions de laïcité » disponible sur le Pia académique <https://pia.ac-besancon.fr/accueil/> (1) s'avère nécessaire. Elle recense un certain nombre de situations et transcrit dans la pratique des arrêts ou législations. Elle présente par ailleurs un certain nombre de ressources utiles à la réflexion et à la manière dont on peut faire vivre la laïcité dans l'École de la République.

2. Le travail autour de la charte de la laïcité

Expliciter la charte de la laïcité avec les adultes de l'établissement : favoriser un échange autour des différents articles de la charte au sein de la communauté éducative, par exemple

lors des journées de pré-rentrée. Réfléchir aux éléments de langage qui pourraient être utilisés avec les familles, les partenaires de l'école, les élèves. Il s'agit de professionnaliser les personnels sur ce point.

Conduire un travail spécifique avec les parents, les impliquer davantage.

- Lors de la journée de la laïcité, le 9 décembre.
- Lors d'un « Café des parents », sorte de café philosophique autour du thème de la laïcité. Il favorise un discours cohérent dans et hors l'école.

Conduire des actions avec les associations afin de mieux faire connaître les institutions et les lois, notamment lorsque les parents sont étrangers.

3. Exemples de projets pédagogiques autour de la laïcité

La journée de la laïcité, le 9 décembre, doit rester le temps fort de l'année scolaire, mais elle doit être associée à des projets au long cours. Le second degré ne doit pas exclure l'implication des parents.

Ces temps peuvent être l'occasion de créer des symboles visibles :

- Planter, dessiner un arbre de la laïcité.
- Illustrer la charte de la laïcité.
- Produire des capsules vidéo, monter des saynètes.

Les projets peuvent être l'occasion d'exploiter l'exposition de la Bibliothèque Nationale de France : « La laïcité en questions » :

<http://classes.bnf.fr/laicite/expo/index.htm>

Ils doivent également favoriser l'engagement des élèves autour de la laïcité :

- au sein des CVC et CVL ; possibilité de créer un inter CVC ou un inter CVL dont l'objectif est de réfléchir à différents projets visant à faire vivre la laïcité au quotidien. Cette action permet, entre autres choses, de créer des liens entre les différents établissements et les différents quartiers.
- organiser des conférences et des ateliers animés par des élèves autour de la laïcité. Ces conférences et ateliers peuvent faire l'objet d'une publication qui regroupe les actes du colloque rédigés par les élèves. Dans ce cadre, l'ensemble des élèves doit être concerné.

Rapporteurs :

- **Samuel CHAINEAU et Catherine MARINONI (formateurs académiques Valeurs de la République)**

Intervenants :

- **Carole LHOTÉ, IEN premier degré Lure - Luxeuil**
- **Frédéric SCHWALM, proviseur du lycée Charles Nodier, Dole**
- **Toufik CHERGUI, principal du collège Jean Bauhin, Audincourt**

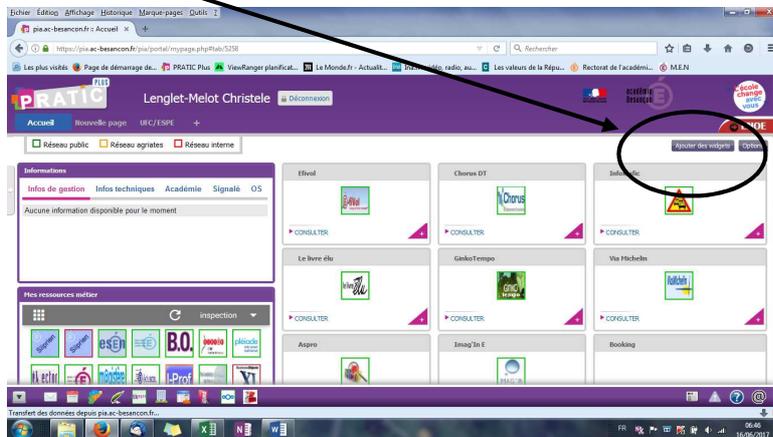
Animatrice : Christèle LENGLET MÉLOT, IEN Lettres, membre du groupe académique « Laïcité, valeurs de la République ».

(1) : Procédure pour consulter l'application « Questions de laïcité »

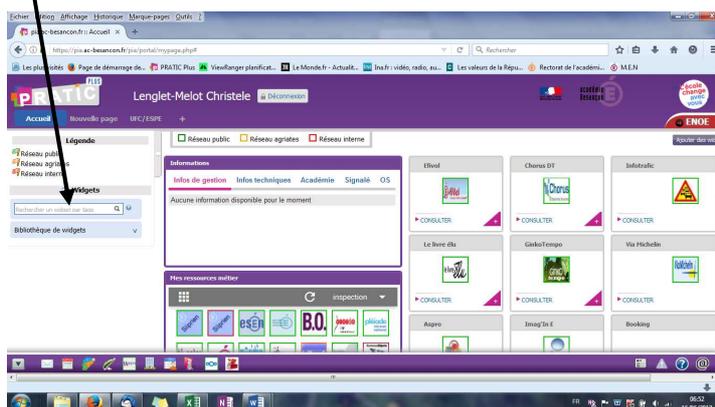
→ <https://pia.ac-besancon.fr/accueil/>

→ S'identifier

→ Cliquer sur « Ajouter des widgets »



→ Taper « laïcité » dans « Rechercher un widget par tags » et cliquer sur la loupe



→ Le nom de l'application « Questions de laïcité » s'affiche. Cliquer dessus et le widget apparaît. Cliquer sur « Ajouter ce widget sur ma page ».

